



Keleier

an "Di-Kear"

49^{ème} année

PLOURIN

N° 30

Mardi

26 Juillet 2022

/ NAISSANCES /

- N° 04 – Aria, Nicole GAONACH, fille de Sébastien GAONACH et de Morgane, Marie, Louise INIZAN, domiciliés à « Kerguen » à PLOURIN ; Née à BREST (Finistère) le 09 Juillet 2022.
N° 05 – Paul JOURDREN, fils de Anthony JOURDREN et de Marie JAOUEN, domiciliés à « Kerarbolc'Hen » à PLOURIN ; né à BREST (Finistère) le 13 Juillet 2022.
N° 06 – Mani, Soan, Marius COULEAU, fils de Nicolas, André, Louis COULEAU et de Tiffanie, Armande PATRICE, domiciliés à « Kerbaol » à PLOURIN, né à BREST (Finistère) le 16 Juillet 2022.

/ MARIAGE /

- N° 01 – Gavin, Mervyn, Glen LANDURÉ, chargé d'affaires, et Andréa DELGADO, chef régional des ventes, domiciliés « 4 place An Ty Kear » à PLOURIN ; Le 23 Juillet 2022.

/ CYBERESPACE /

Horaires d'été du cyberspace :

- Jusqu'au 5 Août inclus : ouvert mardi, mercredi et jeudi matin – 10h-12h30 / 13h30-17h.
Du 08 au 26 Août inclus : ouvert du mardi au vendredi 10h-12h30 / 13h30-17h.

/ BIBLIOTHÈQUE /

La bibliothèque est fermée jusqu'au **Mardi 17 Août 16h30**.

/ U. N. C. BRÉLÈS/PLOURIN /

Les anciens résistants du Bataillon F.F.I. du canton de Ploudalmézeau et l'Association UNC de Ploudalmézeau-Portsall ainsi que l'UNC de Tréouergat-Plouguin vous prient de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie en souvenir du maquis de Kergoff. Cette cérémonie aura lieu le **Dimanche 31 juillet**. Elle débutera à 9h45 par le rassemblement des associations patriotiques et des autorités sur la Place de l'Église de Tréouergat, suivi de l'envoi des couleurs et de la Messe du Souvenir. Puis après le défilé vers la stèle, la cérémonie patriotique démarrera à 11h. A l'issue, un vin d'honneur sera servi au bourg, Place de l'Église. Le drapeau UNC de Plourin sera présent.
Contact : Philippe 06 60 11 97 86.

/ ECOLE PUBLIQUE - PLOURIN /

L'école de Plourin recrute deux engagé(e)s du service civique. La mission consiste à accompagner les personnels, les familles et les élèves de l'école, et également pour améliorer le climat scolaire. Les engagé(e)s proposent des actions en fonction des problématiques définies par le directeur d'école. Il est possible de postuler dès maintenant pour commencer le Jeudi 1er Septembre. La mission dure 10 mois. Elle est indemnisée à hauteur de 580,00 € mensuels. Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 18 à 25 ans. Quand ils(elles) ont postulé, ce sont les services de l'Éducation Nationale qui sont chargés de les recevoir en entretien. L'annonce sur le site de l'agence du service civique (lien à utiliser pour postuler) : <https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission>

/ PETITE REINE PLOURINOISE /

Dimanche 31 Juillet : Cyclo, 8h30 – Marcheur & VTT, 9h. Départs du local.

/ AVIS DIVERS /

MAIRIE- AGENCE POSTALE : Bureaux ouverts tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Mairie : 02 98 04 31 57. Agence Postale : 02 98 04 31 50.

Site : www.plourin.fr

Courriel : accueil@mairie-plourin.fr

Les bureaux seront fermés tous les samedis matins jusqu'au 27 Août inclus.

RECENSEMENT - JOURNÉE DU CITOYEN : Il est rappelé que les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur 16ème anniversaire révolu. Apporter le Livret de Famille.

PAROISSE : **Horaires :** **Samedi 30 Juillet à 18h :** Messes à la Chapelle St Roch à Ploudalmézeau et à Guipronvel. **Dimanche 31 Juillet à 10h :** Messe à Tréouergat FFI. Messes à **9h30** à Porspoder – **10h30** à Ploudalmézeau et Saint Renan – **11h** à Landunvez.

Horaires des messes en semaine jusqu'au 29 Août inclus : Mardi 18h30 : Église de Saint-Renan – Mercredi 11h : Église de Portsall – Jeudi 11h : Église de Lanildut – Vendredi 18h : Église de Porspoder & 18h30 : Église de Saint-Renan.

Marche des chapelles : - **Jeudi 28 Juillet**, chapelle de Kerlanou à Ploudalmézeau - **Jeudi 4 Août**, chapelle Saint Gonvel à Landunvez.

Programme : **9h30 :** Accueil des marcheurs

9h45 : Présentation du lieu, lecture de l'Évangile

10h : Départ de la marche

11h30 : Messe

13h : Pot de l'amitié.

CL & LUI COIFFURE : Le salon sera fermé pour congés du **1^{er} au 21 Août**. ☎ 02 98 04 33 42.

FLO'DÉLICES : Fermeture du **lundi 8 Août au Lundi 29 Août inclus**. **PÂTISSERIE. SNACKING. DÉPÔT DE PAIN (sur commande)**. Retrouvez une large gamme de gâteaux, goûters et autres gourmandises. Pour vos événements, pensez à commander vos gâteaux personnalisés, réductions salées et/ou sucrées. La boutique est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h30 et le dimanche de 9h à 12h30 - ☎ 02 21 74 93 16.

CABINET INFIRMIER : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

A.T. TAXI : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

PENSION CANINE & FÉLINE - PLOURIN : Vente de croquettes et accessoires. Renseignements 06 20 69 43 64. Domaine de Kerdusval.

DISTRI CLUB MÉDICAL - PLOURIN : ZA de Keryar - plourin@districlubmedical.com - Tél. 02 98 45 28 40 – Particuliers : Spécialiste du maintien et du retour à domicile – Livraison, installation : Location de lits médicalisés, Lève-personnes, fauteuils roulants - Aide au quotidien – Mobilité – Incontinence - Confort et Bien-être – Chaussures de confort. – Professionnels : Toute une gamme de produits disponibles pour votre activité. Sophie et François vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et le samedi matin sur rendez-vous.

TRANSPORTS ÉTÉ 2022 - Campagne gratuité jeunes BreizhGo : Cet été, la Région Bretagne met plus de 50 000 billets gratuits par semaine à disposition des jeunes, jusqu'au 28 Août.

En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenant.e.s de moins de 26 ans se déplaçant en Bretagne pourront voyager ainsi gratuitement sur le réseau de transport public régional BreizhGo. L'ensemble des conditions sont à retrouver sur notre [site internet](#).

Afin de faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes Breton.ne.s, vous trouverez via le lien suivant le kit de communication print et numérique visant à faire connaître le dispositif que nous vous invitons à relayer : <https://transfert.region-bretagne.fr/hhdxn>

CYCLE MUSICAL – CHAPELLE de KERSAINT en LANDUNVEZ :

Vendredi 29 Juillet – 20h30 : Anne QUEFFELEC - Récital de piano - Bach, Vivaldi, Scarlatti, Haendel, Schubert, ...

Mardi 02 Août – 20h30 : Clémence SCHILTZ & Jean DOUSTEYSSIER - Récital de clavecin et de viole de gambe - Couperin, Tournus, Bach
Le tarif réduit s'applique aux membres de l'U.T.L. aux étudiants, handicapés, familles nombreuses et demandeurs d'emploi. Tarif normal 20 € sauf pour le concert A Queffelec 30 € le 29 Juillet et entrée libre, au chapeau pour les Solistes du Conservatoire de Brest le 2 Août. Tarif réduit 15 €. Gratuit pour les moins de 15 ans. Renseignements : Site internet : www.kersaintcyclemusical.fr

ÉGLISES ET CHAPELLES - CONCERTS : - **Lundi 01 Août à 20h** : L'Eléchant : Soprane, flûte traversière, harpe celtique, harpe classique au Manoir de Kerreneur à Plourin. – **Mardi 02 Août** : L'Eléchant à l'Eglise de Lampaul-Ploudalmézeau – **Mercredi 03 Août** : L'Eléchant à l'Eglise de Trézien – **Judi 04 Août à 18h** : L'Eléchant à l'Eglise du Conquet – **Judi 04 Août à 20h** : Orgue et violons par Katia Darisio, Clara Danchin, Jean Dousteyssier à l'Eglise de Porspoder.

« ABERS 2022 » - du 29 au 31 Juillet au port de l'Aber Wrac'h : Fêtes Maritimes - programmation en mer et sur terre : bateaux, expositions, village historique, course à la godille, concerts, concours d'OFNI... **Gratuité aux pontons** - En partenariat avec la CCIMBO, gestionnaire du port, la gratuité est proposée aux festivaliers qui rejoignent l'événement par la mer, sous réserve d'inscription préalable. **Course d'ofni !** « Fabriquez votre propre embarcation de fortune (avec des objets de récupération) et faites la course sans voile ni moteur ! Pour participer : être au moins 2, être déguisé et avoir de l'énergie ! Informations et inscriptions : fetesmaritimes.landeda.fr - Facebook /Instagram : Abers 2022.

AMNESTY INTERNATIONAL : Opération de vente de mirabelles importées des vergers de Lorraine. Cageots de 5 kg au prix de 25 E (à confirmer). Livraison prévue le Vendredi 19 Août dans l'après-midi - Mode "drive" à Kerlosvezan, Lampaul-Ploudalmézeau (route de Ploudalmézeau à Lannilis, itinéraire fléché). Commandes jusqu'au 10 Août par mail à amnestyabers.mirabelles@gmail.com. Paiement par chèque à l'ordre d'AMNESTY INTERNATIONAL. Renseignement complémentaire : 06 45 87 91 01 ou 06 27 38 60 31 .

/ EMPLOI /

ADMR du PAYS D'IROISE – RECRUTEMENT D'ÉTÉ : 10 CDD Aides à domicile à pourvoir ! Vous êtes à la recherche d'un job d'été qui a du sens et adapté à vos disponibilités ? Rejoignez l'ADMR du Pays d'Iroise sur la période du mois d'août et/ou de septembre.

VOS MISSIONS : entretien du logement, du linge, aide aux courses, aux repas, accompagnements. 5 SECTEURS POSSIBLES : 1) Saint Renan / 2) Locmaria-Plouzané, Le Conquet, Plougonvelin, Trébabu / 3) Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Ploumoguier / 4) Plourin, Brélès, Lanildut, Porspoder, Landunvez / 5) Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudalmézeau, Saint-Pabu. PERMIS B, véhicule personnel et pass vaccinal obligatoires. Pour candidater ou vous informer : paysdroise@29.admr.org / Tel. 02 98 32 60 04.

/ MEMENTO /

* **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.

* **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04

* **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68

* **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides-soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.

* **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81

* **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68.

* **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65

* **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69

* **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14h à 17h : 02 98 48 10 48

* **Presse locale** : **Le Télégramme** : Laurent Charbonnier – 06 26 65 36 56 – l.charbonnier.letelegramme@gmail.com

COMMUNIQUÉS DE LA CCPI - Services communautaires : 02 98 84 28 65

MAISON DE L'EMPLOI - Contact : 02 98 32 47 80 ou maison.emploi@ccpi.bzh. **Mission Locale (pour les – de 26 ans)** : 02 98 32 43 05.

Offres d'emploi et forum des jobs d'été sont en ligne sur pays-iroise.bzh et sur la page Facebook. Envoyez directement vos CV à maison.emploi@ccpi.bzh. Contact : 02 98 32 47 80 **Offres d'emploi à consulter sur :**

<https://www.pays-iroise.bzh/services-population/maison-de-l-emploi>

<https://www.facebook.com/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute/>.

Frelon asiatique – Campagne de destruction 2022 : Déclaration d'un nid à faire auprès de la commune ou du référent local.

Ouverture des phares : **Saint-Mathieu** : Visites guidées tous les jours 10h30-19h30. 4€ (+ 12 ans), 2€ (6-11 ans), gratuit (- 5 ans). Balade en calèche, le mardi à 11h, 12€ (+ 12 ans), 6€ (3 à 11 ans), gratuit (- 3 ans). Réservation : 06 89 94 29 19 ou cornen.kerfily@orange.fr

Trezien : Tous les jours, 10h30-12h30 et 14h-18h30. 3,50€ (+ 12 ans), 1,50€ (5-11 ans), gratuit (- 5 ans). Exposition « Balade sur le GR34 » d'Armand Breton en accès libre. Atelier dessin le 3/08, 2€, dès 6 ans, sur réservation. Atelier Lire au phare Trezien, avec la médiathèque de Plouarzel le 4/08, 15h30-18h30. Après-midi contes les 28/07 et 11/08 à 16h, tarif au chapeau. Comment fonctionne un phare ? Atelier ludo-éducatif le 29/07, 15h-17h, gratuit. Renseignements et inscriptions : 02 98 38 30 72 ou phare.trezien@ccpi.bzh .

Kermorvan : Tous les jours, 10h-14h. 4€ (+ 12 ans), 2€ (5-11 ans), gratuit (- de 5 ans). Renseignements : 06 86 31 03 47 ou phare.kermorvan@ccpi.bzh .

Cet été, tous à bord de la navette du littoral ! Habitant ou visiteur, tout le monde peut monter à bord de la navette du littoral. Elle fonctionnera les mardis et jeudis, jusqu'au 25 Août. Tarifs : 2,50 € adultes, 2 € - 26 ans et gratuit – 12 ans accompagnés. Règlement en espèces ou en chèque (CB et abonnement Breizhgo non acceptés). Pas de réservation, règlement auprès du chauffeur. Renseignements et horaires en ligne sur pays-iroise.bzh.

Atelier compostage-paillage : Le 10 Août à Porspoder, 10h-12h. Apprenez à composter en composteur, en tas et à fabriquer votre paillage maison. Gratuit, sur inscription : dechets@ccpi.bzh ou au 02 98 32 37 83.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUILLET 2022

Le lundi 18 juillet 2022 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Patrick Gélébart qui a donné pouvoir à Jeanine Perchoc, Delphine Pluchon qui a donné pouvoir à Vanessa Moënnner, Sébastien Léaustic qui a donné pouvoir à Mallory Lamour, Hervé FALC'HON qui a donné pouvoir à Monsieur Le Maire.
Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS CCPI :

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a actualisé ses statuts de façon à répondre à l'évolution des missions de la communauté du fait d'évolutions législatives et d'évolutions définies par le territoire. L'objet de cette actualisation est également de renforcer la sécurité des actes juridiques de l'inter-communauté.

Les principales modifications proposées sont les suivantes : recherche de simplification de l'écriture en se fondant sur divers articles du code général des collectivités territoriales précisant le contenu de la compétence.

Ainsi plusieurs modifications sont proposées dans la rubrique développement économique, celle de la Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), assainissement. Complétude de certains formulations, repositionnement de certaines actions et actualisation de certaines compétences et l'ajout de certaines actions portées par l'inter-communauté. Accord unanime pour valider les modifications statutaires de la CCPI.

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

TAXE d'aménagement dans les zones d'activité économique :

La loi des finances pour 2022 modifie les modalités de répartition de la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire rappelle que la commune a institué cette taxe il y a de nombreuses années au taux de 2 % pour l'ensemble du territoire communal. Le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement vers les intercommunalités n'était pas obligatoire jusqu'à présent.

Avec cette nouvelle disposition législative impose de reverser une fraction à l'inter-communauté pour les zones d'activité situées sur leur territoire. Les taux appliqués dans les différentes communes de la CCPI vont de 1 à 5 %.

Il est proposé une harmonisation des taux à 3 % à dater du 1^{er} Janvier 2023 et un reversement intégral de la taxe d'aménagement à la communauté dans la mesure où les travaux d'aménagement des zones sont exécutés par la communauté : Accord unanime

TAXE d'aménagement pour les constructions réalisées en dehors des zones d'activité :

Monsieur le Maire propose que ce soit le même taux que celui en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2023 pour les constructions dans les zones d'activité qui soit appliqué également pour les autres constructions édifiées sur les autres terrains et d'appliquer un abattement de 50 % pour les abris de jardin à l'instar de ce qui est appliqué dans plusieurs communes de la CCPI : Accord unanime.

TARIFS DE LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 :

Monsieur le Maire présente les tableaux récapitulatifs des coûts de fourniture et repas et de services pour le service de restauration scolaire. Ces coûts subissent une hausse importante liée aux hausses opérées par l'entreprise qui fournit les repas et les augmentations de charges salariales du personnel communal et du nombre d'encadrants.

Compte tenu de la conjoncture actuelle d'inflation et de renchérissement de tous pour les ménages (nourriture – énergie – fournitures diverses) Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix des repas pour cette année scolaire 2022-2023 sauf pour le tarif adulte.

Ainsi, cette décision se traduit par le constat que le prix payé par les familles est le même depuis 2013 (excepté 2014 prix à 3,55€ le repas) malgré les différentes augmentations que la commune n'a pas répercutées.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte les tarifications suivantes :

Prix du repas pour le 1^{er} et second enfant : 3,50€ - pour le 3^{ème} de la même fratrie : 3,10€ – pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 650€ : 1€ compensé par l'État de 3€. Par contre repas adulte en légère augmentation : 4,50 € (contre 4,25€)

Autres tarifs sans changement : garderie : par 1/2 heure : 1,85€ y compris le goûter pour le 1^{er} enfant, 1,75€ pour le second et 1,65€ pour les suivants – petit déjeuner si pris à la garderie : 0,75€. Accord unanime.

ALIMENTATION ET POSE PANNEAU AFFICHAGE LUMINEUX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Alimentation et pose panneau affichage lumineux :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré pour que la commune s'équipe d'un panneau d'affichage variable afin de faire connaître aux habitants les informations municipales et autres informations susceptibles d'intéresser la population. Afin de compléter cet équipement, il convient de faire réaliser des travaux de connexion au réseau électrique. Monsieur le Maire propose de confier ce travail au SDEF dans le cadre d'une délégation de travaux.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOURIN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Cette convention avec le SDEF se monte à 3 993,28€ HT selon le devis établi par la GTIE. Soit 4 791,94€ TTC. Après en avoir délibéré le Conseil adopte cette délibération.

CONVENTION POUR AUDIT ÉNERGÉTIQUE AVEC LE SDEF POUR LA SALLE KAN-LEVENEZ ET AUTRES SALLES (MAIRIE- LOCAL ASSOCIATIF)

La commune a déjà réalisé plusieurs audits énergétiques pour certains bâtiments chauffés au fuel ou au gaz propane. Monsieur le Maire signale que la commune a été retenue dans un nouveau programme ACTEE (Actions des Collectivités pour la Transition Énergétique et Écologique) et à ce titre la commune peut bénéficier d'une subvention qui couvre 90 % du coût des audits. Il propose donc que les autres bâtiments communaux chauffés au gaz ou au fuel puisse être audités : Mairie – salle Kan Lévénéz – Bâtiment associatif. Accord unanime.

Monsieur le Maire signale également que les travaux importants sont en cours à l'école avec notamment le changement des planchers bois dans les 2 plus anciennes classes (dans le vieux bâtiment) et que le remplacement des chaudières fuel est également en cours par des chaudières à pellets. Il signale la surprise de l'état du plancher et notamment de certaines poutres qui commençaient à marquer des fragilités qui, sans les travaux entrepris auraient pu provoquer des surprises assez rapidement avec un risque d'effondrement.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire expose la décision prise par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour l'octroi d'une prime exceptionnelle cette année 2022 suite aux augmentations subies par tous mais signalés spécialement par les représentants du personnel communautaire. Suite à cette décision, il apparaît difficile de ne pas s'aligner sur cette décision quitte à ce que certains agents changent de collectivité vu les difficultés de recrutement que connaissent aujourd'hui nombre de collectivités surtout dans certains postes de travail.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter des dispositions similaires à celles décidées par la Communauté de Communes pour cette prime exceptionnelle d'un montant maximum de 500€ pour un équivalent temps plein et l'ensemble des modalités similaires à la décision du Conseil Communautaire de la CCPI. Conseiller ne prend pas part au vote, 1 abstention, autres votes : favorable.

CONVENTION AVEC LE CDG29 POUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ET POUR LES MISSIONS DE MEDIATION :

Accord unanime pour donner mandat au Centre de Gestion du Finistère pour mener à bien les négociations au nom de la collectivité dans le domaine de la protection complémentaire et pour adhérer à la mission de médiation proposée par le CDG29.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SDEF :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SDEF pour l'année 2021. Le Conseil en prend acte.

La séance est levée à 22h10.